



**PRÉFET DE L'EURE**

## **Rassemblement et manifestations**

### **Rappel des consignes de vigilance et des mesures de sécurité**



La préfecture de l'Eure rappelle aux organisateurs que les consignes de vigilance et mesures de sécurité prévues dans le plan VIGIPIRATE doivent être appliquées et adaptées à la sensibilité et à la taille de chaque événement.

Elles doivent être renforcées de la manière suivante :

- ouverture des portes avant l'ouverture prévue afin de diminuer les files d'attente du public à l'entrée sur la voie publique ;
- renforcement de la surveillance à l'entrée des établissements et sur les parkings de ceux-ci;
- renforcement du nombre d'agents de sécurité et sensibilisation de toutes les personnes, professionnelles ou bénévoles, chargées de la sécurité des rassemblements et manifestations ;
- ouverture systématique des sacs et paquets ;
- le cas échéant, palpation aléatoire par des agents habilités ;
- signalement immédiat aux services de police et de gendarmerie de tout événement suspect ou de toute personne au comportement suspect ou qui refuserait d'ouvrir son sac ;
- mise en place d'un affichage spécifique à destination du public : information sur l'ouverture des sacs, sur la mise en œuvre de contrôle aléatoire ou de tout autre mesure relative au renforcement de la sécurité.

La préfecture se tient à votre disposition pour toute information complémentaire. Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez composer le 02. 32. 78. 26. 26. ou le 02. 32. 78. 27. 27.